

Initiatives ministérielles

• (1540)

[Traduction]

M. Comuzzi: Monsieur le Président, avec tout cela j'en ai presque oublié la question qu'a posée mon ami.

Permettez-moi toutefois de dire que la nouvelle compagnie va s'efforcer le plus possible de vendre et, si les Canadiens ne peuvent payer le prix, alors nous ne serons plus autosuffisants en ce qui a trait à nos besoins énergétiques. Le fait même de ne pas être autosuffisants nous place précisément, pour employer votre expression, dans une position régressive.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, il me semble incroyable, alors que les bénéfices de cette entreprise correspondent à plus de 12 p. 100 de ses capitaux propres, que le gouvernement estime que c'est une bonne mesure de gestion que de la liquider. Si le gouvernement retire 1 milliard de dollars de la vente des actions, alors qu'il pourrait réaliser 120 millions de dollars en dividendes, ne vaudrait-il pas mieux garder ces dividendes pour réduire le déficit et la dette, plutôt que de liquider la société? À mon avis, compte tenu de la hausse des prix de l'énergie ainsi que des possibilités de profits dans un monde où cette denrée se fait rare, une telle mesure constitue une opération de gestion tout simplement stupide.

Monsieur le Président, l'un des problèmes est évidemment la règle selon laquelle personne ne peut détenir plus de 10 p. 100 des actions de cette compagnie. Dans le passé, les avocats ont trouvé des façons de contourner de telles règles. Le député de Thunder Bay—Nipigon pourrait-il faire des observations concernant ces deux propositions?

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Willowdale de m'avoir posé ces deux questions. Il faudrait peut-être que je réponde à la deuxième pour commencer car j'ai toujours trouvé qu'il était bien meilleur avocat que moi. Il n'ignore pas qu'on peut s'y prendre de bien des façons pour contourner la règle des 10 p. 100.

Je vous donne l'exemple dont que nous avons sous les yeux. En fin de semaine, nous avons appris qu'un financier de la côte ouest des États-Unis avait acheté un peu moins de 9,8 ou 9,6 p. 100 des parts de la société Chrysler. Cela ne semble pas une part énorme. Son acquisition lui assure une place au conseil d'administration où il aura une forte influence. Il contrarie considérablement la

société, qui a déjà à ce sujet eu plusieurs réunions dont des revues des affaires de ce pays ont fait état.

Une part de 10 p. 100 d'une entreprise entre les mains d'une seule personne peut donc représenter une mainmise considérable, compte tenu que tous et chacun de ces biens appartiennent en ce moment à tous les Canadiens. Quoi que fasse le gouvernement, il faudrait conserver chacun des biens qui concernent la production d'énergie au Canada. Il faudrait les conserver pour le bien de tous les Canadiens, sans qu'il faille passer par une réunion d'administrateurs ou d'actionnaires. Tous les Canadiens sont propriétaires de cette entreprise et ils devraient le rester.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens après mon collègue et ami d'en face, même si nous ne sommes pas d'accord sur certains points relatifs à Petro-Canada. Je le remercie d'avoir précisé en conclusion qu'à son avis, les actions en question devaient être détenues par l'actionnaire. Je lui rappelle qu'en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, je suis l'actionnaire en question, et j'apprécie toujours vivement la confiance que nos vis-à-vis ont en moi.

Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir à la Chambre dans le cadre du débat en troisième lecture sur le projet de loi C-84, la Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada. Alors que nous examinons cette mesure aujourd'hui, il y a manifestement une divergence d'opinions entre nos vis-à-vis et les ministériels au sujet de l'objectif de ce projet de loi.

J'aurais pensé qu'un certain nombre de nos collègues libéraux auraient compris qu'il était sage de faire en sorte que Petro-Canada. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît!

Je demande au ministre de bien vouloir m'excuser de l'avoir interrompu.

[Français]

Je demanderais la collaboration des députés pour qu'il n'y ait pas dans la Chambre deux ou trois cercles de discussion. Et connaissant la gentillesse et la courtoisie de mes honorables collègues, je suis certain qu'ils feront tout leur possible pour nous permettre d'entendre le discours de l'honorable ministre.

La parole est à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.